 **RENDEZ VOUS POST PERMIS**

 (Entre 6 mois et 1an de permis)

Effectuez une journée de formation, afin de mieux percevoir les risques et connaitre les dangers spécifiques auxquels les jeunes conducteurs sont exposés.

Obtenez vos 12 points plus rapidement :

Permis B : période probatoire réduite à 2 ans au lieu de 3 ans.

Permis B en AAC : période probatoire réduite à 1 an et demi au lieu de 2 ans.

N’hésitez pas à vous renseigner auprès de l’accueil !